

#### PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL N°20-2021

### **SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2021**

# Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2021 – 2<sup>ème</sup> série

Crédit demandé : CHF 421'500.00

#### Responsabilité(s) du dossier :

Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles
 M. G. Reichen, Syndic

### TABLE DES MATIÈRES

1.	Objet d	u préavis 3				
2.	Principes de régularisation des dépassements budgétaires					
3.	Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal					
4.	Crédits supplémentaires demandées en 2ème série					
	4.1.	Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel 4				
	4.1.1.	Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel . 4				
	4.2.	Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles 4				
	4.2.1.	Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles				
	4.3.	Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale réglementaire ou contractuelle				
	4.3.1.	Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle				
5. Récapitulation des crédits supplémentaires au budget 2021, 2ème série						
6.	Incidences sur le budget 2021					
7.	Communication10					
8.	Conclus	sions 10				

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

#### 1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 2<sup>ème</sup> série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2021.

Le présent préavis s'inscrit dans la cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant net demandé: CHF 421'500.00.

#### 2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis sont déposés en mai et novembre. Les crédits supplémentaires sont répartis en trois catégories :
  - les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
  - les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale, ...);
  - les crédits supplémentaires concernant des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité.

#### 3. Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal

Rappelons que le budget 2021 comprend les crédits supplémentaires suivants, déjà accordés par le Conseil communal, soit :

 Préavis N°10-2021, crédits supplémentaires 1<sup>ère</sup> série, pour un montant net de CHF 147'300.00.

#### 4. Crédits supplémentaires demandées en 2ème série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2021, 2<sup>ème</sup> série :

#### 4.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Afin de respecter la confidentialité des données relatives aux éléments ayant un lien avec les salaires du personnel communal, la Municipalité a décidé de présenter les crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel sous une seule et unique rubrique :

#### Dépenses urgentes et imprévisibles

**Secrétariat de la Municipalité** : Remplacement de deux collaboratrices suite à des maladies de longue durée. Compensation partielle par la perte de gains.

Service des ressources humaines : Engagement d'un stagiaire supplémentaire et d'une collaboratrice à temps partiel pour assumer le soutien donné à la Commune de Belmont-sur-Lausanne et le recrutement du directeur de Pré-Pariset. Cette dépense supplémentaire est plus que compensée par des revenus supplémentaires.

Musées: La modification du programme d'expositions au Musée d'art liée à la pandémie COVID-19 a eu pour effet de prolonger, sur toute l'année, une exposition dont le coût en personnel auxiliaire de gardiennage était plus élevé que pour les autres expositions qui auraient dû avoir lieu en 2021, selon le scénario initial. L'exposition « Abstractions Plurielles » devait durer 17 semaines et s'est finalement étendue sur 28 semaines, ayant pour conséquence une augmentation importante du coût en personnel auxiliaire de gardiennage. De plus, pour l'exposition « Crime à la romaine » de l'ArchéoLab, un gardien supplémentaire a dû être ajouté au dispositif de gardiennage durant les week-ends afin de permettre la bonne réalisation des tâches liées aux mesures sanitaires COVID-19 (désinfection régulière des nombreux points de contact, gestion des flux de personnes selon les jauges, respect des distances). Ceci a eu pour conséquence d'augmenter le coût en personnel auxiliaire de gardiennage. Compensation partielle par une diminution des frais de fournitures d'expositions qui n'auront pas lieu durant l'année 2021.

**Service l'urbanisme et de l'environnement**: Engagement d'auxiliaires au secrétariat suite à la maladie d'une collaboratrice et du non remplacement de la téléphoniste à 30%. Compensation partielle par la perte de gains et le non-paiement du salaire de la téléphoniste.

**Service social communal** : Engagement d'un auxiliaire au secrétariat suite à la maladie d'une collaboratrice. Compensation partielle par la perte de gains.

#### 4.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Crédits suppl. (montant net) – Charges de personnel	CHF	-4'000.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	-145'000.00
Compensation partielle par diminution des charges		-25'000.00
Total crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel	CHF	166'000.00

#### 4.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

#### 100 - Autorités

Compte: 3001 Rétribution de la Municipalité

Budget: CHF 605'000.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 55'000.00

Indemnité de départ de M. Leuba suite à sa non réélection.

#### 153 – Musées

Compte: 3186 Primes d'assurances tiers, choses, RC

Budget: CHF 15'000.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 11'500.00

La modification du programme d'expositions au Musées d'art liée à la pandémie COVID-19 a eu pour effet de prolonger, sur toute l'année, une exposition dont le coût d'assurance des œuvres était plus élevé que pour les autres expositions qui auraient dû avoir lieu en 2021, selon le scénario initial. L'exposition « Abstractions Plurielles » devait durer 17 semaines, et s'est finalement étendue sur 28 semaines, ayant pour conséquence une augmentation importante du coût en assurance.

#### 173 – Piscine couverte

Compte: 314110 Entretien des bâtiments et monuments

Budget: CHF 5'500.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 17'000.00

Réparation urgente de la partie béton de la dalle supérieure de la piscine, côté sud, suite à la chute de morceaux de béton causée par la carbonatation.

#### 174 – Centre sportif de Rochettaz – Football

Compte: 3145 Entretien des parcs et des zones de loisirs

Budget: CHF 17'000.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 19'000.00

Nouveau contrat d'entretien du terrain de football synthétique rénové de Rochettaz. Les travaux ont débuté précipitamment en fin d'année 2020, ce qui nous a empêché de prévoir ce montant dans le budget 2021.

#### 190 – Service informatique

Compte: 318900 Programmation, extension, maintenance

Budget: CHF 464'000.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 40'000.00

Installation de la nouvelle version du logiciel « NEST » pour le Contrôle des habitants afin d'être conforme à la norme eCH-0020-V3 pour les échanges de données avec le Canton et le registre d'état civil informatisé « Infostar ». Mise en place de la dernière version « Abacus » afin d'être en mesure d'émettre des factures au format QR-Code d'ici le 30 juin 2022.

#### 350 – Bâtiments locatifs

Compte : 3141 Entretien des bâtiments et monuments Domaines Budget : CHF 360'400.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 70'000.00

Transformation des bureaux utilisés anciennement par la Protection civile en vue du déménagement du Service informatique. Cette mesure est jugée urgente en raison de l'augmentation prévue du personnel de l'entité concernée en 2022 et de l'exiguïté actuelle et de la non-conformité des locaux du Service informatique.

#### 411 - Ecowatt

Compte: 3667 Aides individuelles, incitation énergies durables Budget: CHF 100'000.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 30'000.00

Les aides individuelles mises en place sont très sollicitées en 2021. Les dépassements attendus seront entièrement compensés par le compte d'égalisation des résultats figurant au passif du bilan de notre Commune.

#### 431 - Voirie

Compte: 3154 Entretien machines et matériel d'exploitation
Budget: CHF 19'000.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 10'000.00

Parc de machines vieillissantes nécessitant de nombreux travaux d'entretien.

#### 512 – Bâtiments scolaires

Compte : 3141 Entretien des bâtiments et monuments Domaines Budget : CHF 641'200.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 200'000.00

Mise en conformité légale des douches des vestiaires des salles de gymnastique des collèges Jules Loth (CHF 100'000.00), Mallieu (CHF 50'000.00) et Arnold Reymond (CHF 50'000.00) en raison de la détection d'une quantité anormale et non-conforme de bactéries de type « Legionella » provoquant la maladie de la légionellose.

# 4.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles se présentent de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	452'500.00
Augmentation des revenus	CHF	-30'000.00

Crédits suppl. (montant net) – Dépenses urgentes et imprévisibles CHF 422'500.00

# 4.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

#### 451 - Ordures ménagères et déchets

Compte: 318800 Enlèvement ordures ménagères

Budget: CHF 330'000.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 7'000.00

Quantité collectée supérieure aux prévisions lors de l'élaboration du budget 2021. Cette dépense supplémentaire peut être compensée par une diminution des charges liées au traitement du papier (nette amélioration du marché de reprise du vieux papier).

Compte: 318802 Frais de transport du verre

Budget: CHF 87'500.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 10'000.00

Quantité collectée supérieure aux prévisions lors de l'élaboration du budget 2021. Cette dépense supplémentaire peut être compensée par une diminution des charges liées au traitement du papier (nette amélioration du marché de reprise du vieux papier).

Compte : 318804 Enlèvement déchets végétaux

Budget: CHF 135'600.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 15'000.00

Quantité collectée supérieure aux prévisions lors de l'élaboration du budget 2021. Cette dépense supplémentaire peut être compensée par une diminution des charges liées au traitement du papier (nette amélioration du marché de reprise du vieux papier).

Compte: 352605 Frais acceptation déchets végétaux

Budget: CHF 128'500.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 25'000.00

Suite à la mauvaise qualité des déchets verts (présence importante de plastique), hausse des coûts de traitement (tri et incinération). Cette dépense supplémentaire peut être compensée partiellement par une diminution des charges liées au traitement du papier (nette amélioration du marché de reprise du vieux papier).

## 4.3.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle se présentent de la manière suivante :

Crédits suppl. (montant net) – Dépenses liées à une base légale	CHF	3'000.00
Compensation partielle par diminution de charges	CHF	-54'000.00
Total crédits supplémentaires dépenses liées à une base légale	CHF	57'000.00

#### 5. Récapitulation des crédits supplémentaires au budget 2021, 2<sup>ème</sup> série

En résumé, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à la 2<sup>ème</sup> série de l'année 2021 se présentent de la manière suivante :

Crédits supplémentaires – Charges de personnel	CHF	166'000.00
Crédits supplémentaires – Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	452'500.00
Crédits supplémentaires – Dépenses liées à une base légale, réglementaire et contractuelle	CHF	57'000.00
Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut)	CHF	675'500.00
Compensation par diminution de charges	CHF	-79'000.00
Compensation par augmentation des revenus	CHF	-175'000.00
Total des crédits supplémentaires demandés (montant net)		

Les demandes de crédits supplémentaires mentionnées dans le présent préavis, peuvent être résumées de la manière suivante :

	Chapitre	Rubrique budgétair e	Montant au budget (en CHF)	Crédits supplémentaires demandés		
Description des crédits supplémentaires				Augm. de charges (en CHF)	Augm. de revenus (en CHF)	Diminutio n de charges (en CHF)
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des</u> <u>charges de personnel</u>						
Total des charges relatives au personnel				166'000	145'000	25'000
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des</u> <u>dépenses urgentes et imprévisibles</u>						
Indemnité de départ M. Leuba	100	3001	605'000	55'000	0	0
Assurances prolongation exposition Musées	153	3186	15'000	11'500	0	0
Piscine couverte – Réparation béton dalle sup.	173	314110	5'500	17'000	0	0
Nouveau contrat entretien terrain foot synth.	174	3145	17'000	19'000	0	0
Nouvelle version NEST et Abacus	190	318900	464'000	40'000	0	0
Transformation locaux utilisés par ORPCi	350	3141	360'400	70'000	0	0
Aides individuelles programme EcoWatt	411	3667	100'000	30'000	30,000	0
Entretien parc de machines vieillissant	431	3154	19'000	10'000	0	0
Mise en conformité douches - Légionella	512	3141	641'200	200'000	0	0
Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles				452'500	30'000	o
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des</u> <u>dépenses liées à une base légale,</u> <u>réglementaire ou contractuelle</u>						
Ordures ménagères – Augm. quantité collectée	451	318800	330'000	7'000	0	7'000
Transport verre – Augmentation quantité coll.	451	318802	87'500	10'000	0	10'000
Déchets végétaux – Augm. quantité collectée	451	318804	135'600	15'000	0	15'000
Acceptation déch. végétaux – Mauvaise qualité	451	352605	128'500	25'000	0	22'000
Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle				57'000	0	54'000
Total des crédits supplémentaires au budget 2021 – 2ème série				675'500	175'000	79'000

### 6. Incidences sur le budget 2021

	<u>Charges</u> (en CHF)	Revenus (en CHF)	<u>Résultat</u> (en CHF)
Budget 2021 voté par le Conseil communal	173'033'700.00	156'312'200.00	-16'721'500.00
Crédits supplémentaires 1ère série 2021, approuvés par le Conseil communal	177'300.00	30'000.00	-147'300.00
Crédits supplémentaires 2ème série 2021	596'500.00	175'000.00	-421'500.00
Totaux	173'807'500.00	156'517'200.00	-17'290'300.00

#### 7. Communication

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

#### 8. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 20-2021 du 6 octobre 2021, vu le rapport de la Commission des finances,

#### décide

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2021, 2ème série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 421'500.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 6 octobre 2021.

Le syndic

G. Reichen

Au nom de la Municipalité

Ph. Steiner

Le secrétaire